



Réf. Farde e-Assemblées : 2503147

N° OJ : 38

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/01/2023

Objet : Subsidies et cotisations aux associations diverses.- Montant total : 51.351,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 sur le contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu les crédits inscrits aux articles 70008/33202, 72208/33202 et 76708/33201 du budget ordinaire de 2022 par modifications budgétaires, feuilletton 01 de 2022 adopté par le Conseil communal du 17/10/2022 et approuvé par la Tutelle le 5/12/2022 ;

Considérant les activités des associations Bruxelles Enseignement, "Onderwijs Brussel", GFS Ecole fondamentale de l'Héliport, GFS Ecole fondamentale de Haren, GFS Ecole primaire des Pagodes, GFS Ecole primaire Adolphe Max, GFS Ecole primaire Catteau Aurore, "International Federation of Library Associations and Institutions" (IFLA) et "Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek, Archief & Documentatie" (VVBAD) ;

Vu l'avis de la section de l'Instruction publique ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Octroyer les subsidies et cotisations suivants pour un montant total de 51.351,00 EUR, articles 70008/33202, 72208/33202 et 76708/33201 du budget ordinaire 2022. et réparti comme suit :

- 10.000,00 EUR à l'ASBL Bruxelles Enseignement le projet "soutien scolaire" ;
- 38.434,00 EUR à la VZW Onderwijs Brussel pour les formations "Digisprong" ;
- 465,00 EUR à la GFS Ecole fondamentale de l'Héliport pour le projet "alimentation saine et durable" ;
- 607,28 EUR à la GFS Ecole fondamentale de Haren pour le projet "alimentation saine et durable" ;
- 607,77 EUR à la GFS Ecole primaire des Pagodes pour le projet "alimentation saine et durable" ;
- 607,19 EUR à la GFS Ecole primaire Adolphe Max pour le projet "alimentation saine et durable" ;
- 607,76 EUR à la GFS Ecole primaire Catteau Aurore pour le projet "alimentation saine et durable" ;
- 5,00 EUR à "International Federation of Library Associations and Institutions" (IFLA) pour la cotisation 2022 ;
- 17,00 EUR à la Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek, Archief & Documentatie (VVBAD) pour la cotisation 2022.

Annexes :

